



PROFIL DE POSTE
SAGE-FEMME SECTEUR CONSULTATION
UROGYNECOLOGIE / OBSTETRIQUE

Libellé de la fiche métier de rattachement : (www.métiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)

DIRECTION/SITE : Estaing

SERVICE : Secteur Consultation

POLE : Femme et Enfant

IDENTIFICATION DU POSTE

Grade : **Sage-femme**

Quotité de travail : 80 %

Diplôme : Etre titulaire du D.E. de Sage-femme et inscrite au Conseil de l'Ordre

Responsable(s) hiérarchique(s) :

- Praticien responsable de pôle : Pr. F.BRUGNON
- Cheffes de service : AG. KAEMMERLEN
- Sage-femme coordonnatrice : MN. MONIER
- Sage-femme coordinatrice : C DESMARTIN

PRESENTATION DU SERVICE/POLE

Le service de consultation du pôle FEE comporte deux secteurs:

- Le secteur consultation générale : 1 secrétariat, 20 salles d'examen, 3 bureaux d'entretien, 7 salles d'échographie, 2 salles techniques.
- Le secteur exploration urodynamique, d'orthogénie et victimologie : 1 secrétariat, 1 salle d'exploration urodynamique, 6 salles d'examens, 2 salles d'échographie, 2 de rééducation périnéale, 5 bureaux.

L'agent est placé sous la responsabilité de la sage-femme coordinatrice du service de consultation. Il travaille avec l'équipe médicale, soignante et le secrétariat.

Relations internes : Travail en étroite collaboration avec les unités du pôle FEE, particulièrement avec l'unité d'hospitalisation de gynécologie et le bloc chirurgical, et avec l'ensemble des autres unités du pôle (bloc obstétrical, médecine materno-fœtale, hospitalisation mère-enfant, consultation pédiatrique etc...), mais également hors du pôle : service social, laboratoires, services de gastro-entérologie, urologie, neurologie, radiologie et pédiatrie.

Relations externes :

Médecins libéraux et professionnels de santé (IDE, sage-femme, kinésithérapeute, psychologue éducateurs,) secteur public, privé et conseil général, Laboratoires pharmaceutiques et de matériel médical.

DEFINITION DU POSTE

Les activités sont réparties entre l'urogynécologie et la consultation obstétrique

La sage-femme prend en charge les patientes adressées par des professionnels de santé pour la réalisation d'exploration fonctionnelles urodynamiques.

La sage-femme diagnostique, assure le suivi pré et postnatal sur le plan médical, psychologique et social, dépiste et pratique la surveillance des grossesses pathologique en collaboration avec un médecin.

Elle propose des entretiens prénatals précoces, des visites post-natales et des entretiens post nataux, ~~une préparation et un accompagnement du couple à la naissance et la parentalité (information, relaxation, sophrologie, yoga, portage, rencontre avec les pères etc.)~~

ACTIVITES PRINCIPALES

La sage-femme en uro gynécologie :

- Accueille, écoute, accompagne les patientes
- Réalise l'interrogatoire uro-gynécologique et l'exploration urodynamique, interprète le bilan urodynamique
- Utilise les outils permettant l'évaluation de l'incontinence urinaire (pad test, calendrier mictionnel, questionnaires de symptômes ou de qualité de vie)
- Participe à l'examen clinique de l'incontinence urinaire féminine
- Dépiste les troubles de la statique pelvienne, s'implique dans son rôle d'éducation périnéale et de sexologie
- Réalise l'apprentissage de l'auto-sondage
- Effectue les consultations de pose et de suivi de pessaires
- Anime le staff hebdomadaire avec présentation de dossiers médicaux et participe aux staffs mensuels multidisciplinaires
- Réalise aussi des explorations urodynamiques pédiatrique avec un médecin de chirurgie pédiatrique
- Participe à la gestion, à l'entretien, au suivi du matériel et des stocks (pharmacie, matériel...)

La sage-femme en consultation :

- Exerce ses compétences médicales, soignantes, de prévention et d'éducation en :
 - Consultation pré et post natale
 - Entretien prénatal précoce, Préparation à la naissance et à la parentalité
 - Surveillance de fin de grossesse
 - Surveillance des grossesses à risque avec l'obstétricien
- Assure de façon autonome le suivi des patientes présentant une grossesse physiologique (gestion du courrier, suivi des examens de laboratoires, ...)
- Collabore à la surveillance des grossesses pathologiques (adapte le suivi, s'implique et participe avec le médecin afin de déterminer les CAT).
- Repère les situations à risque médical, social et/ou psychologique et établit les liens nécessaires pour assurer une prise en charge adaptée.
- Participe aux activités de staffs médicaux mensuels, RMM, de formation, d'enseignement, de recherche en s'impliquant dans les protocoles médicaux.
- Assure l'encadrement des étudiants dans leur formation pratique et leur évaluation.

COMPETENCES REQUISES

La sage-femme, au sein du secteur consultation devra être capable de (d') :

- Montrer des capacités relationnelles et pédagogiques indispensables,
- Savoir accueillir, écouter, être discrète et disponible,
- Faire preuve d'organisation, de rigueur, d'autonomie, de dynamisme et d'esprit d'initiative.
- Avoir le souci de perfectionnement, de remise à jour des connaissances (staff, formations, congrès),
- Acquérir des connaissances médicales spécifiques en urogynécologie.
- Formation complémentaire envisagée : DU d'urodynamique et Pelvipérinéologie ou DU de statique pelvienne et Urodynamique, DU sexologie, rééducation périnéale, congrès SIFUD....
- Connaître les protocoles du service et institutionnels.
- Exercer les compétences médicales définies par le code de déontologie, le respecter.
- Savoir utiliser différents outils de communication.
- Respecter le secret professionnel
- Faire preuve de disponibilité et intégrer les devoirs et obligations du service public

EXIGENCES ET CARACTERISTIQUE DU POSTE

- Etre titulaire du DE Sage-femme et inscrite au Conseil de l'Ordre
- Travail en équipe, autonomie, sens pratique
- Polyvalence au sein du secteur consultation et remplacement dans les différents secteurs du Pôle FEE et mobilité sur le pôle en cas de besoin.
- Horaires : 8h30- 16h30 , 4 jours en semaine.

CHU de Clermont-Ferrand Rédacteur : C.Desmartin	Date réalisation : Mars 2021- juillet 2026 Date de révision : Juillet 2031	Page 2 sur 3
--	---	--------------

Des modifications d'horaires peuvent intervenir par nécessité de service.